

SPIT

P560
SPITFIRE



CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

GENERAL SAFETY INSTRUCTIONS

ALLGEMEINE SICHERHEITSSHINWEISE

ALGEMENE VEILIGHEIDSINSTRUCTIES

OGÓLNE PRZEPISY BEZPIECZEŃSTWA

ÀLTALÁNOS BIZTONSÁGI UTASÍTÁS

INSTRUÇÕES DE SEGURANÇA

ISTRUZIONI GENERALI DI SICUREZZA



013988 12/09



CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE DE SAINT-ÉTIENNE

BANC D'ÉPREUVE OFFICIEL

des Armes à Feu Portatives, des Engins Assimilés et de leurs Munitions

ÉPREUVE D'HOMOLOGATION DE TYPE DES ENGIN ASSIMILÉS

CERTIFICAT D'HOMOLOGATION

N° 001144

POINÇON APOSÉ
SUR L'APPAREIL HOMOLOGUÉ

Le appareil de scellement
Marque de fabrique SPITFIRE P 560
Présenté par la Société SPIT - 26501 BOURG LES VALENCE
a subi, avec succès, les contrôles et épreuves imposés par
le décret n° 60-12 du 12 janvier 1960 et l'arrêté du 9 mai 1973.

CARACTÉRISTIQUES DE CET ENGIN

Catégorie : à tir indirect
Classe : A
Calibre de la munition utilisée : 6,3/10 - 6,3/12 - 6,3/16
Calibre du canon : 14 mm
Observations :
.....
.....
.....

Saint-Etienne, le 16 mai 2007

CACHET DU BANC D'ÉPREUVE :



LE DIRECTEUR TECHNIQUE DU BANC D'ÉPREUVE :

CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

- Il est interdit d'effectuer un scellement de tôle profilée sur ossature métallique avant de s'être assuré qu'il n'y a personne derrière.
- Pendant l'utilisation de l'appareil, l'utilisateur et son entourage doivent porter des lunettes de protection appropriées, un casque dur, un casque anti-bruit et des gants.
- Seules peuvent être chargées de travaux avec un appareil de scellement des personnes qualifiées ayant atteint l'âge de 18 ans. Ces personnes doivent connaître parfaitement le fonctionnement de l'appareil et suivre exactement les instructions du fabricant et les prescriptions de sécurité. Elles doivent être à même d'assurer l'entretien de l'appareil.
- L'appareil SPITFIRE P560 doit être vérifié avant l'emploi, afin de s'assurer du bon fonctionnement des sécurités et de contrôler que la partie avant et le porte-munition soient propres. S'assurer également du bon coulissement général de la partie mobile.
- L'appareil ne doit être chargé qu'avant son emploi. Si l'appareil n'est pas utilisé, il doit être déchargé et remis dans son emballage d'origine. Il ne doit en aucun cas être transporté chargé.
- L'opérateur doit être placé, lors du tir, dans une position stable. L'appareil doit être tenu perpendiculairement au matériau support.
- Lorsqu'un incident de tir survient, il faut immédiatement décharger l'appareil en prenant toutes les précautions nécessaires. Si plusieurs incidents se produisent, en informer le constructeur.
- L'outil SPITFIRE P560 et ses chargeurs ne doivent être transportés que dans leur emballage d'origine.
- Ne jamais diriger l'extrémité du canon de scellement vers une personne. Le canon doit être constamment dirigé vers le bas.
- Ne jamais manœuvrer le canon avec le plat de la main.
- Le bon état de l'appareil, même non utilisé, doit être vérifié au moins une fois par an par le constructeur.
- Il est interdit aux personnes non désignées à cet effet de faire usage d'un appareil de scellement.
- Il est interdit d'apporter à l'appareil toute autre modification que celles prévues dans ce manuel.
- On ne doit pas tenter une fixation en un point où le fer support de tôle profilée a été endommagé ou présente un défaut. La fixation doit être effectuée à 2 cm au moins de cet endroit.
- Il est interdit de tenter une fixation sur des matériaux ne présentant pas de rigidité suffisante ou insuffisamment résistants : brique creuse, carreau de plâtre, ardoise, etc.
- Il est interdit d'enfoncer des tampons dans les matériaux cassants et durs, comme la fonte, l'acier trempé, le marbre, le granit.
- Il est interdit d'utiliser un appareil de scellement dans des ateliers ou autres lieux où existent des risques d'explosions.